



Paris, le 20 avril 2021

**Déclaration d'opérations sur titres par les Dirigeants de Vivendi SE  
au titre de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier**

<b>DÉCLARATION DES TRANSACTIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ</b>
<b>DÉNOMINATION SOCIALE DE L'ÉMETTEUR : VIVENDI SE</b> LEI de l'Emetteur : 969500FU4DRAEVJW7U54
<b>IDENTIFICATION DU DÉCLARANT : COMPAGNIE DE CORNOUAILLE</b> Société Européenne, personne morale liée à Vincent Bolloré, Censeur et Conseiller du Président du Directoire de Vivendi SE
<b>NOTIFICATION INITIALE/MODIFICATION :</b> Notification initiale

<b>DATE DE LA TRANSACTION 1 (Jour/Mois/Année) :</b> 14/04/2021
<b>LIEU DE LA TRANSACTION 1 :</b> Autres (hors plateforme de négociation)
<b>NATURE DE LA TRANSACTION 1 :</b> Autres (acquisition par le déclarant via fusion)
<b>DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER :</b> Actions Vivendi SE (FR0000127771)
<b>INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION :</b> Prix unitaire (en Euros) : 21,3227 Volume : 36 810 991
<b>INFORMATIONS AGREGÉES :</b> Prix (en Euros) : 21,3227 Volume agrégé : 36 810 991

<b>COMMENTAIRES :</b> Signature, le 14 avril 2021, d'un traité de fusion entre Compagnie de Cornouaille et Financière de Larmor, sociétés sœurs filiales à 100 % de Bolloré SE, aux termes duquel Compagnie de Cornouaille absorbera Financière de Larmor, détentrice de 36 810 991 actions Vivendi SE.  Cette fusion est soumise à l'obtention des mainlevées des nantissement pris dans le cadre de financements mis en place au profit de Financière de Larmor.  Elle sera réalisée sur la base de la valeur nette comptable du patrimoine de Financière de Larmor au 31 décembre 2020.
---